

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 18 juin 2024

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Présidente : Eliane Demierre
 Vice-Président : François Jesus
 Vice-Secrétaire : Jean-Daniel Vez

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Liliane Martignetti, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christine Novelle Damond, Christian Perrier, Ivan Sierro, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusés : MM. Florian Dumalle et Lionel Rossini

Assistent également à la séance :

Mme Guylaine Antille : Maire
M. Gilbert Vonlanthen : Conseiller administratif
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2024
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Discussion sur le compte rendu administratif 2023
6. Propositions du Conseil administratif :
 - a) MI 19-2024-58 : demande de crédit pour la rénovation de l'ancienne Cave de l'Etat -
Crédit de réalisation
 - a) Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 mai 2024
 - b) Rapport de la commission Finances et Administration du 10 juin 2024
 - c) Projet de délibération
 - b) CEP 6-2024-61 : demande de crédit pour l'achat de tentes de manifestations
 - a) Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2024
 - b) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024
 - c) Projet de délibération
 - c) CEP 7-2024-62 : demande de crédit pour l'achat de véhicules pour les Services extérieurs
 - a) Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2024
 - b) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024

Commune de Bernex

- c) Projet de délibération
 - d) Adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la Protection civile de la Champagne
 - a) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024
 - b) Projet de délibération
 - e) Vieux-Lully - Division-cession-réunion et création de servitudes entre la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) et la commune de Bernex
 - a) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024
 - b) Projet de délibération
 - c) Projet de résolution
7. Informations
8. Questions

La Présidente, Mme Eliane Demierre, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de Mme Guylaine Antille, Maire, de M. Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Perrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats ainsi que M. Fabien Kuhn, journaliste pour la Tribune de Genève. Elle rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence des conseillers municipaux, MM. Florian Dumalle et Lionel Rossini.

Avant de débiter l'ordre du jour, **la Présidente** souhaite prendre un moment pour adresser quelques mots à cette assemblée :

Tout d'abord, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée en me nommant Présidente de ce Conseil municipal.

Nous voici à la dernière année de notre législature, législature qui a démarré avec la pandémie de COVID-19, traversé trois référendums communaux et vu de nombreuses démissions. C'est donc l'occasion rendre hommage au travail des bureaux et des présidents précédents. Merci et bravo à Karl-Anton Baumann, Guillaume Zufferey, Julie Honegger et Christine Nouvelle-Damond pour leur dévouement.

Cette dernière année est placée sous le signe de la femme, avec deux représentantes de la gent féminine aux postes de Maire et de Présidente du Conseil municipal. J'espère que ce sera de bon augure. Souvent, la dernière année avant les élections est source de tension entre les groupes, chacun d'entre nous a ses propres valeurs et visions de la vie, ce qui peut mener à avoir des idées et des propositions différentes.

Pourtant, ensemble, nous devons imaginer un projet commun et garantir le meilleur cadre de vie possible pour tous les habitants de la commune. Cela passe par des discussions, des débats, des arguments, et aussi, de l'écoute. Parfois, nous trouvons un consensus qui nous satisfait tous, et d'autres fois, c'est la majorité qui décide. C'est le jeu démocratique. Nous avons la chance et l'honneur de pouvoir proposer et débattre librement ; alors, profitons-en !

Je vous invite toutes et tous à participer activement à cette dernière année de législature. Vos idées, vos suggestions et votre engagement sont essentiels pour bâtir un avenir durable pour notre commune.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2024

- Le procès-verbal du 21 mai 2024 est adopté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

- Le bureau a pris acte de la démission au 30 juin prochain de Mme Liliane Martignetti, élue du groupe Le Centre. Nous la remercions pour son travail et lui souhaitons bonne chance pour la suite de son chemin. Son remplaçant ou sa remplaçante sera nommé lors d'un prochain Conseil.
- En réponse à la question de Mme Natacha Jacquemoud adressée au bureau lors du dernier Conseil municipal et qui portait sur les remarques de M. Gioria à son encontre, la **Présidente** indique qu'après avoir examiné les procès-verbaux et réécouté les enregistrements, le bureau n'a pas constaté d'infraction formelle au règlement. Cependant, les Conseillères et Conseillers municipaux sont invités à faire preuve de respect et de retenue dans leurs échanges et à essayer de mieux communiquer pour éviter de surcharger le bureau.
- Les Conseillères et Conseillers municipaux trouveront à leur place une invitation pour les Promotions scolaires.

4. Communications du Conseil administratif

Mme le Maire, Guylaine Antille, fait part des communications suivantes :

Référendum sur le PLQ Vailly

Le 9 juin 2024, les Bernésiennes et Bernésiens se sont prononcés en faveur du préavis communal par 58,42 % des voix. Le Conseil administratif se félicite de ce résultat qui ouvre la voie à une nouvelle étape d'urbanisation de la commune avec la réalisation de ce quartier de qualité qui répondra aux besoins de la population. Par ce vote, les habitants ont exprimé leur adhésion au développement du nouveau quartier Vailly et ont pris la mesure des nombreux avantages de ce projet et des opportunités qu'il représente pour la commune et ses habitants.

Référendum Vailly - Erratum

Dans l'interview de Mme Guylaine Antille dans la Tribune de Genève relatif au résultat du référendum de Vailly, celle-ci mentionne que 80 % des logements de ce nouveau quartier seront réservés aux Bernésiens. Il ne s'agit en fait pas de 80 %, mais des 2/3 des logements. À ce jour, les critères précis pour déterminer la caractéristique bernésienne ne sont pas encore arrêtés.

Pour information et concernant le quartier de Saint-Mathieu, la convention mentionnait avec précision l'ensemble des critères permettant de qualifier cette caractéristique bernésienne. La Mairie s'est chargée de vérifier que les candidats éligibles remplissaient bien les critères pour être dans le quota de Bernex. La régie, de son côté, s'est chargée d'attribuer les logements.

Ainsi, et à la première attribution, on comptait :

- Pour le locatif : 121 logements sur 191 attribués à des candidats dont la caractéristique bernésienne a été attestée, soit 63,5 %. Pour une des catégories de logement (HM), il n'y a pas eu assez de candidats respectant les exigences, c'est-à-dire à la fois la caractéristique

bernésienne et les barèmes d'entrée dans le logement. La régie s'est formellement engagée à attribuer le quota de logements en priorité à des Bernésiens lors d'une relocation.

- Pour les PPE : 66 logements sur 98 attribués à des candidats dont la caractéristique bernésienne a été attestée, soit 67 %.

Questions posées lors de la séance du 21 mai

Mme Natacha Jacquemoud :

- 1) La rive gauche de l'Aire, sur la commune de Bernex jusqu'au pont de Lully, est en zone protégée et les chiens doivent y être tenus en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet, pendant la période de nidification. Le Conseil administratif va-t-il demander à la Police municipale de faire appliquer cette loi et de faire un affichage comme le fait la commune de Confignon ?

La Police municipale de Bernex effectue des patrouilles et des actions ciblées très régulièrement dans ce secteur durant cette période. Elle mise également sur des campagnes de sensibilisation et, lorsque cela l'exige, de répression. À ce jour, les bords de l'Aire ne présentent pas un statut uniforme, de sorte que selon les secteurs, les règles applicables ne sont pas les mêmes. Un groupe de travail rassemblant des représentants de l'Etat et des communes concernées a établi une image directrice - actuellement en cours de validation politique dans les différentes communes - qui permettra la mise en place d'actions coordonnées et homogènes.

- 2) Dans le tout-ménage distribué par le parti socialiste concernant la votation du 9 juin sur le PLQ Vailly, il est mentionné que les deux tiers des 550 logements construits seraient réservés aux Bernésiennes et Bernésiens. Quelles garanties pourront être fournies pour respecter ce point, sachant que nous n'avons pas de chiffres sur le quartier de Saint-Mathieu ?

Cette question est posée à un parti politique et non à l'exécutif communal. Celui-ci ne répondra donc pas et invite Mme Jacquemoud à s'adresser au parti socialiste pour obtenir les renseignements souhaités.

M. Florian Dumalle :

M. Dumalle demande quand le Conseil administratif a l'intention de déposer une demande officielle, et par écrit, à l'OCT (Office cantonal des transports) concernant la zone 30 de Saint-Mathieu.

Comme cela a déjà été indiqué par M. Huguenin lors du Conseil municipal du 21 mai, la volonté du Conseil administratif, répétée auprès des Autorités cantonales, est que les voiries des nouveaux quartiers soient apaisées.

Concernant le quartier de Saint-Mathieu, comme cela a été dit lors de la séance d'information destinée aux nouveaux habitants le 12 juin dernier, la zone 30 pourrait être étendue en direction du pont de Pré-Marais. Il y aura des évolutions dans ce secteur, en lien avec le déplacement du centre artisanal.

Quant au tronçon entre la route de Chancy et la place de Saint-Mathieu, il avait été convenu avec l'Office cantonal des transports (OCT), autorité compétente en la matière, de ne pas traiter cette portion en zone 30 en lien avec la future ligne de bus stoppant à cet endroit et la barrière de feu présente sur le carrefour.

De nouvelles études et démarches seront menées auprès de l'OCT pour voir quels développements sont envisageables. Par ailleurs, le Conseil administratif a entendu les préoccupations exprimées au sujet de la vitesse et de la sécurité par des habitants du quartier. Il va étudier la manière d'y répondre en fonction des possibilités.

M. Luc Gioria

M. Gioria demande si une heure de fermeture a été fixée pour la pratique sur des terrains de padel, si les lumières de ces terrains ont été vérifiées et si elles sont aux normes. À ce propos, il ajoute qu'il semblerait que ce n'est pas le bruit qui dérange les riverains, mais plutôt une pollution lumineuse.

Les terrains de padel ferment à 22 h 30. L'éclairage, quant à lui, s'éteint automatiquement un quart d'heure plus tard.

L'éclairage des terrains est constitué de Led dernière génération et est en totale conformité avec les normes en vigueur.

5. Discussion sur le compte rendu administratif 2023

La Présidente rappelle que comme annoncé par e-mail le 3 juin 2024, le document a été mis à disposition sur CMNet afin que les Conseillères et Conseillers municipaux puissent en prendre connaissance et faire part d'éventuelles coquilles avant qu'il ne soit envoyé à l'imprimeur et diffusé. Il ne s'agit donc pas ici d'en débattre, mais bien de faire d'éventuels retours quant à la forme.

Aucune remarque n'étant formulée, **la Présidente** passe au point suivant.

6. Propositions du Conseil administratif :

a) **MI 19-2024-58 : demande de crédit pour la rénovation de l'ancienne Cave de l'Etat - Crédit de réalisation**

a) **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 mai 2024**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 14 mai 2024 (annexes).

b) **Rapport de la commission Finances et Administration du 10 juin 2024**

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 10 juin 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Vonlanthen sera très factuel. Il souhaite rappeler l'historique de ce dossier bien qu'un certain nombre d'éléments ont déjà été mentionnés dans le rapport très complet qui vient d'être lu :

- L'achat de l'Ancienne cave de l'Etat remonte à 2012. L'expert mandaté alors avait estimé le bâtiment à CHF 1'580'000 et la commune avait pu négocier et baisser ce prix à CHF 1'500'000.
- Depuis 12 ans, la commune a donc engagé CHF 1'500'000 sur ce bâtiment.
- En 2013, l'Ancienne cave de l'Etat a été occupée à titre provisoire par diverses associations, essentiellement Le Panier Bernésien et depuis quelques années, Bernex Accueille pour un atelier de révision de vélos.
- Entre 2017 et 2018, le service social développe un projet de réaffectation du bâtiment.
- Avril 2019 : le concept d'un espace de coworking est présenté à la commission Sociale et Vie associative (SVA) et est validé par cette dernière.
- Juin 2019 : l'étude de faisabilité est présentée à la commission « Aménagement et Infrastructures » de la précédente législature.
- Septembre 2019 : le Conseil municipal vote la demande de crédit relative à l'étude de faisabilité.
- Août 2020 : présentation de l'étude au Conseil administratif.
- Octobre 2020 : présentation/pré-consultation au Conseil municipal pour un vote de principe et renvoi en commission.
- Automne 2020 : appel d'offres pour le choix des mandataires.
- Début 2021 : présentation en commission du crédit d'études.

- 2021-2022 : étude du projet, dépôt de l'autorisation de construire et devis général.
- Août 2023 : obtention de l'autorisation de construire.

La commune possède donc l'Ancienne cave de l'Etat depuis un certain nombre d'années déjà. Comme l'a également dit **M. Vonlanthen** en commission à l'issue des débats, il est maintenant de notre responsabilité de faire quelque chose de ce bâtiment. Autrement, l'on fera comme avec la Ferme Pailly et il ne nous restera plus qu'à le vendre, ce qui serait un peu dommage au vu de sa situation exceptionnelle.

Aussi, comme cela a été dit dans le rapport, **M. Vonlanthen** estime que les dossiers de la Goutte de Saint-Mathieu et de l'Ancienne cave de l'Etat ne sont pas du tout comparables. Pour le projet de la Goutte, auquel l'on a dû renoncer, la commune aurait eu un droit de superficie de l'Etat alors qu'ici, elle est pleinement propriétaire.

Aujourd'hui, l'autorisation de construire est en force. Il serait regrettable de la perdre et de devoir recommencer. Les premières estimations annonçaient un coût de CHF 3'200'000 ou CHF 3'300'000 alors qu'aujourd'hui, celui-ci se monte grosso modo à CHF 3'900'000. La commune de Bernex est maintenant dans une période où elle peut se permettre de financer ce montant pour réhabiliter ce bâtiment. Toutes et tous connaissent bien les gros dossiers qui nous attendent par la suite : remise aux normes de l'école Robert-Hainard avec la création de 6 classes supplémentaires, requalification des rues de Bernex, PLQ de Vailly, centre culturel de Lully (CcuBe), école de Luchepelet. Nous avons maintenant une fenêtre de tir et la commune doit prendre ses responsabilités.

Concernant la destination du bâtiment, **M. Vonlanthen** pense qu'un mauvais ou un faux procès est fait par rapport au coworking. Personnellement, il n'a pas d'avis arrêté sur le sujet, mais il ne prendrait pas le risque de dire que cela ne marche plus aujourd'hui, car tout est évolutif. La réhabilitation proposée est aussi à considérer : le bâtiment sera réhabilité pour une utilisation multiple et d'autres utilisations seront tout à fait possibles.

M. Vonlanthen a retrouvé certains chiffres qui ont déjà été largement présentés, notamment en commission SVA. Un mandataire - YKRA - avait réalisé une étude et présenté plusieurs projets comprenant les rendements estimés des parties café et coworking avec un loyer variable et indexé, et aussi un loyer qui pouvait suivre l'évolution du chiffre d'affaires. Selon les études du mandataire, le rendement prévu pour la première année se montait à 1,3 %, et 2,2 % pour l'année 5. **M. Vonlanthen** avait annoncé un rendement de 2 % en commission des finances et n'était donc pas loin.

En conclusion, **M. Vonlanthen** invite les Conseillères et Conseillers municipaux à prendre ce soir cette opportunité de transformer ce bâtiment, car celui-ci se déprécie. Plus l'on attendra et plus cette réhabilitation coûtera cher. Aujourd'hui, la commune a les capacités financières de le faire, mais après, cela sera beaucoup plus difficile.

Après avoir étudié attentivement ce dossier, **M. Vez** se permet de revenir sur un certain nombre de points qui lui semblent fondamentaux.

Le prix d'achat, en 2012, s'élevait à environ CHF 1,5 million. Le coût estimé des travaux s'élève aujourd'hui à environ CHF 4 millions comme cela a été dit par **M. Vonlanthen** - précisément CHF 3'957'000 que **M. Vez** se permet d'arrondir à CHF 4 millions. Ce crédit sera amorti sur 30 ans. En rajoutant un intérêt ainsi que des frais de fonctionnement, la charge financière s'élève à un peu plus de CHF 200'000 environ, sur 30 ans.

Selon le procès-verbal de la commission Finances et Administration, il est mentionné un rendement entre CHF 70'000 et CHF 80'000 (page 6). Ensuite, en page 8, il est fait mention d'un retour sur investissement de 2 %. L'on n'arrive donc pas à la charge financière.

En conséquence, **M. Vez** se pose deux questions :

- Est-ce une tâche communale que d'investir dans un immeuble commercial/de rendement ?
- D'autre part, comme l'a dit **M. Vonlanthen**, il rappelle que la commune a des échéances d'investissements importants et urgents, principalement concernant les rues de Bernex, l'école de Luchepelet et l'école Robert-Hainard, ce qui représente un montant d'environ CHF 80 millions.

M. Baumann annonce que le groupe PLR, sans surprise, soutiendra ce projet au travers de la demande de crédit présentée ce soir.

Pour rappel, ce projet a pris naissance dans ce délibératif, il a mûri et grandi à travers ses commissions techniques.

Il est important de dire aussi que ce projet est un parfait exemple de ce qu'est capable la politique, si on laisse l'étiquette politique de côté, pour fédérer et construire un projet commun pour le bien de Bernex.

Évidemment, l'on est incapable de dire si cela fonctionnera - l'on n'a pas une boule de cristal -, mais la volonté est là et cela est suffisamment rare, du moins sur ce genre de projets et ces occasions, pour le mettre en avant.

Ce soir, voter favorablement ce projet, c'est finalement être proactif et ne pas mettre à la poubelle - point important à soulever - les quelques CHF 350'000 qui ont déjà été utilisés et consommés à travers l'étude de faisabilité et le crédit d'études pour les architectes, ingénieurs et différents mandataires pour l'obtention du permis de construire.

Attendre, c'est prendre le risque de perdre - comme l'a dit très justement M. Vonlanthen - le permis de construire qui a une validité de deux ans. Dans le cadre d'un conseil municipal, ces deux ans passeront très vite, entre le moment du crédit d'études, le montage, les discussions politiques et le retour en commission, sans compter que des élections municipales interviendront entre-deux.

Attendre, c'est aussi prendre le risque de voir le coût des matériaux - ce que l'on appelle le renchérissement de la construction - prendre le pas et nous prendre de court dans ce projet.

Régulièrement, **M. Baumann** aime lire les communiqués de presse de l'OFS concernant la hausse des prix des matériaux et donne quelques chiffres factuels à ce propos : une hausse de 5 % s'est observée en 2022, de 1,6 % en 2023, et ainsi de suite. L'avantage, entre guillemets, avec l'inflation est qu'elle est facile à prévoir : elle ne fait jamais marche arrière et monte graduellement. Occasionnellement, elle recule, mais elle ne fait que progresser sur le long terme. En conséquence, en faisant le calcul, sur les CHF 4 millions soumis aujourd'hui, si l'on enlève la TVA et que l'on compte avec une petite projection à 5 % d'ici 2 ans, l'on ne peut que constater que le projet coûtera éminemment plus cher dans quelques années.

Certes, l'on pourrait aussi se dire que l'on recommence à zéro avec un nouveau projet, car d'autres idées émergent, et que cela sera peut-être moins cher. Cependant, **M. Baumann** pense que ce serait là un mauvais calcul. En effet, le bâtiment est là et dans tous les cas, il sera nécessaire de l'assainir thermiquement, phoniquement et structurellement. Cet élément est invariable, et peu importe ce que l'on fera sur ce site.

Si, finalement, nous ne pouvons pas nous permettre de financer un projet et que la volonté politique avait disparu lasse de ces débats, nous pourrions prendre l'option de vendre ce bâtiment afin d'avoir quelques sous en poche, mais ce revenu serait unique et non pérenne. Cependant, aux yeux de **M. Baumann**, nous manquerions par-là déjà une occasion de valoriser notre patrimoine, mais surtout, nous manquerions l'occasion de mettre en application l'un d'un précepte qui est travaillé depuis plusieurs années à travers la révision du Plan directeur communal, à savoir la réactivation des rez-de-chaussée pour y créer des activités et faire vivre notamment la rue de Bernex. Souvent, du fait que l'on n'est pas propriétaire, l'on se plaint qu'il est impossible de forcer les gens à faire ce que l'on a décidé ou esquissé et l'on en conclut que c'est une utopie. Et dans ce cas, en l'occurrence, l'on a l'occasion de mettre en application ce précepte et de montrer l'exemple, car la commune est propriétaire. L'on peut justement démontrer que ce que l'on imagine est réalisable. Laisser passer cette occasion serait profondément dommageable au vu des travaux que l'on a entrepris dans le cadre de ce Plan directeur communal, mais aussi pour l'image politique que l'on tente de mettre en avant sur les prochaines années.

Vendre, c'est aussi s'exposer potentiellement au fait qu'une personne, un privé, décide de faire un rendement locatif et des appartements. Une surface de 500 m² permet de faire certaines choses. Il faut s'attendre que dans 5 à 10 ans, la cour de ce bâtiment soit peut-être utilisée pour parquer des voitures. Finalement, il s'agira d'un bien privé qui sera dévolu à une affectation privée, et l'on n'aura pas pu y mettre et implanter tout ce que l'on tente de faire à travers nos différentes recherches pour améliorer la qualité de vie de cette rue. Ce serait donc une réelle perte.

Autrement, comme cela a été évoqué et sera peut-être encore évoqué dans les débats qui suivront cette intervention, l'on peut se demander si le coworking a lieu d'exister à Bernex. **M. Baumann** n'a pas un MBA en marketing ou en développement de projets spécialisé dans le coworking, mais il est d'avis qu'un intérêt existe pour ce domaine d'activité : des entreprises se sont positionnées et

en lisant certains articles, l'on peut constater que le coworking fonctionne bien. Et surtout, cela permettrait à la commune d'entrer en synergie avec le Plan directeur cantonal qui cherche à développer « la ville des courtes distances ». En reprenant ici certains termes utilisés dans le Plan directeur cantonal, **M. Baumann** relève que Bernex se présente comme un centre intercommunal. Aussi, ce projet est un moyen de fédérer et de proposer aux communes avoisinantes des surfaces de travail à proximité. Ces petites choses sont davantage politiques que factuelles, mais elles ont néanmoins tout leur lieu d'être dans un débat politique au vu de la demande de crédit présentée ce soir.

En conséquence, le PLR soutiendra cette demande de crédit et engage tous les partis à faire de même, conclut **M. Baumann**.

M. Perrier soutient entièrement l'intervention de M. Baumann. En effet, il s'était offusqué lorsqu'un conseiller municipal d'un autre parti avait voulu nous inciter à vendre ce bâtiment. Or, à ses yeux, vendre ce bâtiment est un crime de lèse-majesté. Depuis son enfance, il a toujours vu ce bâtiment qui fait partie de notre patrimoine, de notre ADN. Pour cette raison, pareillement au PLR et à M. Baumann, **M. Perrier** demande à toutes et tous de voter ce projet sans restriction.

Mme Graf observe que beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce projet, mais elle souhaite tout de même faire son intervention, notamment parce que quand elle l'a préparée, elle a eu un brin de nostalgie.

Bref retour en arrière, en décembre 2011 : elle était alors bébé en politique et la vente de la Ferme Pailly avait été votée à un des premiers conseils municipaux auxquels elle participait. Et dans la foulée avait été acceptée une motion qui visait à négocier l'achat de l'Ancienne cave de l'Etat. De se séparer de la Ferme Pailly a été pour elle un crève-cœur, mais ses regrets ont été compensés par la volonté de reprendre en mains communales l'Ancienne cave. L'achat s'est fait en 2012. Cela fait donc douze ans.

Durant douze ans, ce bâtiment a connu différents usages. M. Vonlanthen en a déjà énoncé les principaux et **Mme Graf** rajoutera peut-être le côté festif qui a duré un certain temps et dont certains se souviennent probablement. Ces usages étaient certes importants, mais le potentiel de cette pépite qui se trouve en cœur de village reste malheureusement sous-utilisé.

Durant ces douze ans, plusieurs propositions d'affectation ont été soumises et une a fait le consensus : l'espace de coworking. Le dossier a donc été repris dans un premier temps par la commission Sociale et Vie associative (SVA), car il s'agissait de développer, en plus du coworking, surtout un espace d'échanges et de création de lien. Il s'agissait de proposer des locaux pour les associations communales et un espace de rencontre dans lequel les Bernésiennes et les Bernésiens puissent se retrouver.

Dans le travail de commission, contact a été pris avec la société Voisins, qui nous a proposé un partenariat pour l'exploitation du lieu, comme elle l'a fait notamment avec la Ferme Gindre Constantin, rénovée récemment par la commune de Collex-Bossy. La commission, dans l'ensemble, était conquise tant par le projet que par le partenariat.

Nous voilà aujourd'hui quatre ans plus tard. La question de la pertinence de faire des locaux de coworking est tout à fait légitime, mais il paraît essentiel de garder en tête plusieurs éléments :

- Nous avons un partenaire fiable en la qualité de Voisins, dont l'expertise sur la question n'est plus à démontrer.
- Nous avons un projet qui a fait consensus - il a fallu douze ans pour avoir un tel consensus - et qui permet d'enfin mettre en valeur ce bâtiment.
- Aussi, le projet reste encore modulable : si réellement, le coworking ne devait plus être une option assez viable, nous avons à disposition des locaux relativement neutres, qui pourraient facilement être réaffectés avec, en prime, la création d'un nouveau lieu de vie au cœur du village.

Pour toutes ces raisons, et pour garder en mains communales un patrimoine bâti historique et en faire un lieu pour les Bernésiennes et Bernésiens, **Mme Graf**, avec l'ensemble du groupe VERSO, invite cette assemblée à accepter cette demande de crédit.

Ce soir, **M. Gioria** a un peu l'impression d'être Sancho Panza, le fidèle serviteur de Don Quichotte, qui monte sur un âne et qui essaye de raisonner son maître.

Pour poser le plaisir jusqu'au bout, il défendra ce soir sa position en précisant qu'il ne souhaite pas vendre ce moulin à 4 millions, mais veut plutôt mettre un stop intermédiaire à ce projet pour les raisons suivantes :

- Contrairement à l'avis du Conseil administratif, il pense que les rapports de commission sont incomplets. Par exemple, le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures » indique qu'« un commissaire pose la question de l'avenir du coworking et de la possibilité de changer d'application des locaux », mais il ne fait mention d'aucune réponse à ce sujet. **M. Gioria** n'a pas vu dans les rapports le plan B dont on nous parle ce soir. L'on avance que ces locaux pourront être utilisés pour des associations communales, mais il relève que les salles sont petites - 11 m² ou 18 m² notamment.
- De son côté, le groupe VERSO joue la carte nostalgique... **M. Gioria** précise qu'il trouve le projet de rénovation très bien et beau. Cependant, depuis que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire ce projet, la situation du coworking a changé. Avez-vous entendu un communier bernésien dire que ce qui manque à Bernex, c'est un espace de coworking ? Ce soir, l'on évoque tout à coup un espace de rencontre. Si l'on avait vendu un espace de rencontre, **M. Gioria** aurait peut-être pu rentrer en matière. Peut-être qu'un procès-verbal de commission qu'il n'a pas lu, datant de 2020, d'avant le COVID, parlait d'un espace de rencontre, mais ce point n'est mentionné dans aucun des deux rapports.
- De l'autre côté, le PLR dit qu'il faut saisir l'occasion, car la commune a une fenêtre de tir. Aussi, il est dit que le permis de construire a une validité de deux ans maximum. Sans trahir le secret de commission, il a été dit en séance qu'un permis de construire ne pouvait pas être prolongé, ce qui, de l'avis de **M. Gioria**, est faux. Il ne dit pas qu'il faut vendre ce bâtiment, mais estime qu'il faut attendre. Pourquoi ? Parce que les salles communales, les salles de gymnastique et les écoles de la commune s'écroulent. Un récent rapport sur les sports indique que l'on est au bord de l'asphyxie, car des morceaux de salles communales risquent de nous tomber sur le nez ! **M. Gioria** pense que l'on a plutôt intérêt à investir ces CHF 4 millions tout de suite, pour faire avancer des projets sur les écoles.
- Par ailleurs, le rapport de la commission « Finances et Administration » indique qu'« un commissaire souligne que nous avons un contrat avec le coworking "Les Voisins" et qu'il est prêt à venir à Bernex ». **M. Gioria** en serait enchanté, mais avez-vous vu un tel contrat ? Peut-être que le commissaire s'est mal exprimé ou a commis une erreur. Cependant, ni le Conseil administratif ni les autres membres de la commission n'ont alors corrigé ce commissaire pour dire que ce n'était pas juste. Pour l'instant, il est par contre vrai que l'on a pris langue avec « Voisins ».
- Le problème vient du fait que ce qui est présenté ce soir est vague. L'on parle de rendement, mais **M. Vez** a bien démontré précédemment que ce projet coûtera de l'argent à la commune. Certes, l'on fera peut-être fructifier une entreprise, mais est-ce là la mission d'une commune ? **M. Gioria** ne le croit pas.

Ce soir, toutes et tous auront compris que les opposants sont minoritaires. Le Centre laissera la liberté de vote à ses membres. **M. Gioria** trouve cependant certains éléments un peu légers. Lors du travail sur le projet de budget aux mois d'octobre ou de novembre prochains, il se réjouira d'entendre certains membres de ce conseil à propos d'un déficit de CHF 500'000 ou CHF 600'000. Peut-être que cela signifie qu'ils ont changé d'avis et qu'ils sont maintenant d'accord de dépenser un peu plus d'argent pour les investissements...

En conclusion, n'étant ni de gauche, ni de droite, et à titre personnel, **M. Gioria** encourage cette assemblée à refuser ce projet qui reste un beau projet de rénovation. Il ne veut pas vendre ce bâtiment, mais propose d'attendre afin de savoir ce que l'on y fera et d'y faire quelque chose d'encore mieux.

M. Sierro souhaite rectifier deux ou trois inexactitudes qu'il a entendues :

- Concernant les amortissements, la demande de crédit présentée en commission contenait une erreur, à savoir que les travaux ainsi que les frais d'étude seraient amortis sur 30 ans et le

mobilier, sur 8 ans. Cette erreur a été corrigée, pour le budget également. En effet, aucun amortissement n'interviendra sur cette dépense puisque celle-ci sera comptabilisée directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier. En conséquence, les comptes dans les budgets ne seront pas impactés par cet investissement. L'on parle d'une dépense, mais il s'agit bien d'un investissement. Cet élément est rassurant et doit également pouvoir rassurer ceux qui ont dit que l'on n'a jamais aussi peu investi. Et effectivement, **M. Sierro** pense que c'est le bon moment pour investir, car des échéances très importantes arrivent. C'est dans ce projet que la commune doit investir et non pas dans celui de la Goutte de Saint-Mathieu. Rien qu'une petite partie du projet de la Goutte représentait déjà CHF 7,5 millions mal quantifiés et **M. Sierro** laisse l'assemblée imaginer jusqu'à quel montant l'on aurait été.

- Un autre élément important est à prendre en compte, à savoir que tous les cinq ans, le patrimoine est réévalué. En conséquence, quand ce beau projet aura été réalisé, la commune possédera un patrimoine de qualité. Et elle saura évidemment quoi en faire, car l'on sait que tout sera modulable à l'intérieur du bâtiment même si tous les détails ne sont pas encore arrêtés. Cette valorisation amènera donc des plus-values dans le bilan. Plutôt que d'avoir des charges d'amortissement et autres, l'on aura un total du bilan exceptionnel.
- Par ailleurs, des calculs ont été réalisés, notamment par rapport au prix au m². Et si l'on était amenés à rediscuter d'une revente de ce bâtiment, la commune ferait de toute façon une belle plus-value. Cependant, le PLR souhaite évidemment conserver ce patrimoine et ne le revendra pas, conclut **M. Sierro**.

c) **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le crédit d'étude voté le 15 juin 2021,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 14 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 10 juin 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 2 non et 2 abstentions (22 votants)

1. De réaliser les travaux de rénovation de l'Ancienne cave de l'Etat.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit 3'957'000 francs TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix, à concurrence de 3'957'000 francs afin de permettre l'exécution de ces travaux.

b) CEP 6-2024-61 : demande de crédit pour l'achat de tentes de manifestations

a) Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2024

Mme Graf donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2024 (annexes).

b) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

c) Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 30 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 7 juin 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder à l'achat de tentes pour les manifestations.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 38941,25 francs TTC destiné à cet achat.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités dès la livraison, prévue à l'automne 2024.

c) CEP 7-2024-62 : demande de crédit pour l'achat de véhicules pour les Services extérieurs

a) Rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2024

Mme Graf donne lecture du rapport de la commission Culture et Espaces publics du 30 mai 2024 (annexes).

b) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme le Maire précise qu'effectivement ce type de véhicules se comptent en heures d'utilisation, mais qu'elle a pu avoir l'information concernant le nombre de kilomètres de la balayeuse, lequel se monte à 65'000 km.

c) Projet de délibération

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Culture et Espaces publics - CEP » du 30 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 7 juin 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. De procéder au remplacement des quatre véhicules pour les Services extérieurs.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 421'000 francs TTC destiné à ce remplacement.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le Toyota Hilux pick-up (65'000 francs TTC) au moyen de 8 annuités, dès sa livraison prévue début 2025.
5. D'amortir la balayeuse Ravo 5i (260'000 francs TTC), le John Deer Gator TE (34'000 francs TTC) et le transporteur compact Goupil G4 (véhicules utilitaires professionnels, 62'000 francs TTC) au moyen de 15 annuités, dès leur livraison prévue début 2025.

d) Adhésion de la commune de Confignon à l'Organisation régionale de la Protection civile de la Champagne

a) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande d'adhésion.

b) Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le groupement commun de protection civile existant entre les communes fondatrices d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral,
- Vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'éventuelle entrée de la commune de Confignon,
- Vu le projet de modification de statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) pour inclure Confignon,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration - FA du 7 juin 2024,
- Vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne ».
2. De prendre acte que les modifications des statuts seront présentées au vote du Conseil municipal dès qu'elles auront été rédigées.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral (ORPC Champagne).

e) Vieux-Lully - Division-cession-réunion et création de servitudes entre la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) et la commune de Bernex

a) Rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 7 juin 2024 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur la proposition de division-cession et création de servitudes à Lully.

b) Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente propose de passer au vote. Elle précise que ce point nécessite deux votes, un premier sous forme de délibération afin que le Conseil municipal approuve les servitudes, et un deuxième sous forme de résolution par laquelle le Conseil municipal valide la décision du conseil de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement du 28 août 2023 d'approuver ces mêmes servitudes.

La Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote. Pour information et avant de passer au vote, elle rappelle que cette délibération doit être votée à la majorité qualifiée.

Délibération :

- Vu dossier de mutation N° 56/2022 établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
- Vu le projet de construction de logements et d'un centre culturel faisant l'objet de l'autorisation de construire DD 111806 délivrée à la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA », du 7 juin 2024,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité qualifiée en vertu de l'art. 10, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. De diviser le dp 7527 de la commune de Bernex en deux nouvelles parcelles à savoir :
 - la sous-parcelle dp7527A (557 m2) et
 - la sous-parcelle dp7527B (74 m2),selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,

2. D'accepter la cession gratuite à la Commune de Bernex de la sous-parcelle 8763B issue de la division de la parcelle 8763, propriété de la Fondation, selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
3. De réunir les parcelle et sous-parcelles 5313, 8763B et dp 7527A pour former la nouvelle parcelle dp7527 (1008 m²), selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
4. D'incorporer la parcelle dp7527 ainsi constituée au domaine public communal,
5. D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle dp7527B, issue de la division visée au chiffre 1 et selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
6. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 5.
7. De céder gratuitement la sous-parcelle dp7527B à la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (ci-après : la Fondation),
8. D'accepter la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle dp7527, au profit de la parcelle 9058 issue du tableau de mutation précité, selon le plan de servitude établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
9. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires/ le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

c) **Projet de résolution**

La Présidente donne lecture de la résolution et passe au vote.

Résolution :

- Vu la décision du Conseil de la Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (ci-après : la Fondation), prise le 28 août 2023,
- Vu dossier de mutation N° 56/2022 établi le 24 août 2023, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration », du 7 juin 2024,
- Vu l'art. 7 al. 2 des Statuts de la Fondation,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la division de la parcelle 8763, Commune de Bernex, propriété de la Fondation, en deux nouvelles parcelles, à savoir :
 - la sous-parcelle 8763A (1'916 m2) et
 - la sous-parcelle 8763B (168 m2).selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
2. D'approuver la cession gratuite de la sous-parcelle 8763B à la Commune de Bernex, pour incorporation au domaine public communal,
3. D'approuver la réunion des parcelles et sous-parcelles 8258, 8763A et dp7527B pour former la nouvelle parcelle 9058 (3'411 m2), propriété de la Fondation, selon le tableau de mutation et le projet d'acte notarié précités,
4. D'approuver la constitution d'une servitude d'empiètement, à titre gratuit, sur la parcelle dp7527, au profit de la parcelle 9058 issue du tableau de mutation précité, selon le plan de servitude établi le 24 août 2024, par Haller Wasser + Partner SA, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 27 mai 2024 par Me Laurence Jacquemoud.

7. Informations

La Présidente rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Mme le Maire, Guylaine ANTILLE :

Métissages

Ce week-end, c'est fête de la Musique avec le Festival Métissages dans la zone sportive.

Vendredi dès 18 h 30 et samedi de 14 h 30 à minuit.

Toute la programmation sur metissages.org

Programme culturel estival

Pendant la belle saison, la programmation se déploie en extérieur entre cinéma plein air, contes sous les arbres, danse contemporaine, cirque et théâtre de rue ou encore concert de piano au Signal. *Découvrez le programme complet sur bernex.ch ou dans l'agenda culturel reçu dans vos boîtes aux lettres.*

Rencontres musicales de Bernex

Les Rencontres musicales auront encore une fois un thème inédit en 2024 : la musique latino. On se prépare à vivre un week-end tout en couleur et en rythme tropical du vendredi 23 au dimanche 25 août 2024.

Cyril HUGUENIN :

Ferme agro-urbaine

La démarche participative pour construire les murs en bottes de paille a commencé le lundi 10 juin, pour une durée de trois semaines.

Durant la deuxième semaine, une partie des classes des écoles de Bernex se rendront sur place durant une journée avec leurs enseignants, afin d'aider à la mise en place et commencer les enduits en terre.

Fête des Moissons

Le 13 juillet prochain, la Ferme de Bernex se présentera au travers d'un premier événement dans le parc des Molliers. L'objectif de la Fête des Moissons est de refléter le fonctionnement futur de la ferme et de lancer une dynamique autour de cet outil qui se veut rassembleur et convivial.

Au programme, dès 10 h : diverses activités ludiques, moisson du blé de printemps, présentation du site, animaux, petite restauration, buvette.

Sport en accès libre

Les terrains de beach-volley et de basket en accès libre en extérieur - votés au dernier Conseil municipal - ouvriront la deuxième semaine de juillet. Une box remplie de matériel sportif (raquettes de tennis de table, ballons, boules de pétanque, etc.) sera également disponible dès mi-juillet en libre-service.

Gilbert VONLANTHEN :

Centre aéré d'été de Bernex et Confignon

Le centre aéré se déroulera à l'école Robert-Hainard, sur les 3 premières semaines de vacances d'été et les 2 dernières. Monsieur Marc Secret de la FASE est responsable du centre durant cette période.

Bernex plage

L'équipe des travailleuses et travailleurs sociaux du BUPP (FASe) accueillera les enfants et familles du 2 au 20 juillet à la pataugeoire de la zone sportive de Bernex. Entre chaises longues, buvette, animation et prêt de jeux, profitez de moments de détente et de convivialité pour un été « comme à la plage ».

M. Gioria ne sait pas si c'est dans le cadre de ce point de l'ordre du jour que l'on peut émettre des remerciements. Il le fera donc ici comme il l'avait fait lors du dernier Conseil municipal pour l'ancienne Présidente, Mme Christine Novelle Damond.

Le groupe Le Centre souhaite remercier Mme Liliane Martignetti pour son bref, mais intense passage au Conseil municipal. Il lui souhaite une très belle chevauchée dans sa nouvelle et belle commune d'Onex. Au nom de tous, et certainement aussi au nom de l'ensemble du Conseil municipal, **M. Gioria** remercie Mme Liliane Martignetti pour son engagement.

Applaudissements

M. Gioria souhaite également remercier les organisateurs du voyage du Conseil municipal pour les bons et beaux moments passés ensemble.

Mme Martignetti ne sait pas s'il est d'usage de remercier l'assemblée de ses remerciements. Elle tient à remercier ce conseil pour ces quelques mois de collaboration. Et pour finir par une note un peu humoristique, elle espère que tous les « Goupil » que l'on a entendus à propos de ces machines n'avalent pas de Petits Chaperons rouges, mais s'occuperont bien de ce qui traîne sur nos routes et nos chemins. Elle souhaite une bonne continuation à toutes et tous.

8. Questions

La Présidente rappelle que selon les articles 41 et 42 du règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidente du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse en direct ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur la question ni sur la réponse.

Malgré le fait que cela concerne un droit démocratique, **M. Gioria** demande si le Conseil administratif peut estimer le coût d'un référendum pour la commune de Bernex, et notamment du dernier référendum relatif au futur quartier de Vailly.

La Présidente clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 19 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux de leur attention. Elle souhaite une belle pause estivale à toutes et tous et les convie à venir partager un apéritif au carnotzet pour dire au revoir à Mme Liliane Martignetti et saluer le nouveau bureau.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 17 septembre 2024
à 20 h.**

Le Vice-Secrétaire :

Jean-Daniel Vez

La Présidente :

Eliane Demierre

Bernex, le 8 juillet 2024